

> Écologie < La voiturette semi-autonome

Pour toute la planète le moteur électrique représente l'avenir de l'automobile. Toutefois, la faible autonomie restituée par les batteries, même les plus performantes, constitue un obstacle majeur.

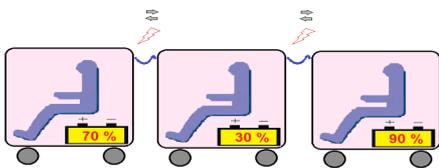
La voiture semi-autonome permet de réaliser, d'une seule traite, des trajets de plus d'un millier de kilomètres. Il s'agit avant tout de penser autrement la voiture et les transports. La voiture semi-autonome offre une technologie concrète et des technologies exploitables immédiatement, même par des pays qui ne sont pas très industrialisés.

Un bond dans le futur si l'on considère que, dans le domaine des transports, toutes les projections réalistes pour le 21^e siècle demeurent des prolongations des vieux concepts actuels. **La voiture semi-autonome dépasse ces modèles et se projette dans l'avenir. Cependant, elle peut fonctionner en même temps que les anciens véhicules, sur les mêmes routes.**

Au départ, il y a deux idées simples mais pourtant novatrices :

Première idée : le partage d'électricité entre les voitures

Les voitures PEUVENT circuler en convoi et peuvent se vendre, ainsi, l'électricité entre elles.

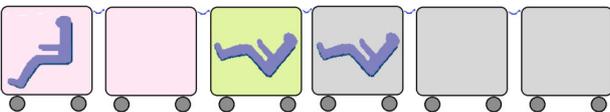


Les batteries internes des voitures sont de petite taille et proposent une faible autonomie. En contrepartie le prix d'achat ou de location (des batteries et des véhicules) devient très économique.

Deuxième idée : L'atomisation des voitures en objets modulaires roulants.

Les voitures sont décomposées, éclatées, en plusieurs objets mobiles, chacun motorisé et connecté. Dans sa conception la plus évoluée, les moteurs électriques se situeraient dans les roues.

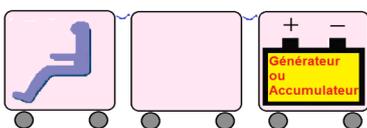
Ici un convoi de trois véhicules (trois conducteurs) et un total de six mobiles avec deux des véhicules en « relâche ».



L'Omnium d'électricité : une société de droit public est constituée afin d'organiser et de favoriser l'échange d'électricité (*achat-vente*) entre les « mobiles », tous connectés.

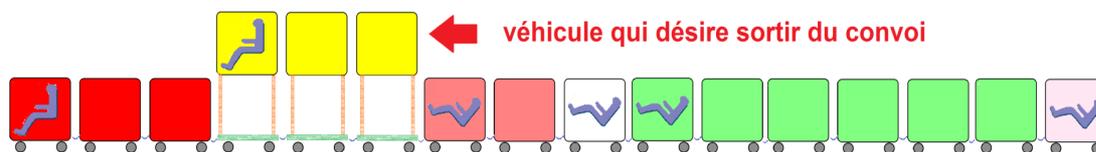
L'Omnium d'électricité suscite la circulation sur les routes de mobiles accumulateurs électriques ou de mobiles générateurs fonctionnant avec du gaz ou de la biomasse (gazogène), ou de l'hydrogène, ou des dérivés du pétrole (essence et gasoil, etc.), voire solaire ou éolien dans des pays avec de très grands espaces non urbanisés (routes très larges et peu de circulation).

L'Omnium des routes : une société de droit public est constituée afin d'organiser et de faciliter la constitution des convois. Tous les conducteurs y sont affiliés et classés selon leur niveau de maîtrise et leur expérience (Sur un parcours précis ou sur toute route ; en ville ou en campagne). Par exemple, les jeunes conducteurs ne peuvent être « conducteur de tête » que sur certaines routes de campagne. Ils peuvent néanmoins rouler partout en tant que véhicule individuel ou, dans un convoi, en campagne et dans les petites villes. Prévoyants, ils s'attachent un mobile accumulateur avant d'effectuer de tels parcours. Les conducteurs de tête sont rémunérés par l'Omnium des routes. Les conducteurs peuvent louer très facilement et rapidement les mobiles accumulateurs ou générateurs en libre-service partout et avec une capacité de déplacement autonome en s'accrochant à un convoi pour rejoindre le destinataire.



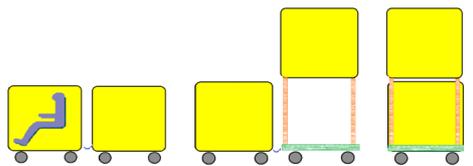
Les « mobiles » et les « véhicules » constitués ont la faculté de se mettre rapidement en convoi. Ils peuvent s'en défaire tout aussi rapidement. Trois solutions sont disponibles :

- > La solution classique avec entrée et sortie par l'arrière du convoi qui ne peut être appliquée que sur les lignes commerciales des sociétés de transport ;
- > La solution novatrice avec extraction par le haut (schéma ci-dessous et seulement avec le moteur dans les roues) ;
- > La solution intermédiaire avec extraction par le côté, nécessitant des aménagements spéciaux et destinée plus spécifiquement aux autoroutes et voies rapides lorsqu'elle est utilisée en pleine vitesse.



Des véhicules-balais (des mobiles totalement autonomes), récupèrent la nuit les mobiles ayant été loués et laissés sur des parkings.

Les mobiles ont la capacité de se garer seuls en profitant de tous les espaces disponibles (un peu comme des boîtes de carton rangées dans un garage).



Protection des libertés individuelles

Les conducteurs et les loueurs de mobiles auront le droit d'adhérer à des groupements d'utilisateurs afin que leur nom n'apparaisse pas dans les bases de données de l'Omnium. Ainsi seraient opaques toutes les transactions, connexions et déplacements que réaliseraient les affiliés à bord de ces mobiles. Ces opérations n'apparaîtraient alors que sous le seul numéro d'affilié à l'association. L'association deviendrait transparente (et le nom réel serait alors dévoilé) qu'en cas d'accident ou d'infraction ou d'une décision judiciaire. La personne morale (association, groupement, etc.) garantirait auprès de l'Omnium le paiement des locations, les rémunérations des conducteurs, et les achats d'électricité réalisés par ses affiliés.